

Maire

Greffier-trésorier

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-JUSTINE-DE-NEWTON

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Sainte-Justine-de-Newton, tenue le mardi 12 décembre 2023 à 20h00, au Centre communautaire, située au 2842, rue Principale, à Sainte-Justine-de-Newton.

Sont présents à cette séance :
Conseiller #1 - monsieur Louis-Philippe Thauvette
Conseiller #3 - monsieur Jean Giroux-Gagné
Conseiller #4 - monsieur Mario Pitre
Conseiller #5 - madame Geneviève Raymond
Conseiller #6 - madame Aline Charbonneau

Tous formant quorum, sous la présidence du maire, monsieur Shawn Campbell.

Le directeur général et greffier-trésorier, monsieur François Day, est également présent. Est absent à cette séance : Conseiller #2 - monsieur Jacques Séguin

Le maire ouvre la séance à 20h00.

Avant de procéder à l'adoption de l'ordre du jour, le maire, monsieur Shawn Campbell, invite les élus et les gens présents dans la salle à se lever pour une période de recueillement en mémoire de M. Maurice Lanthier, ancien maire de la municipalité, décédé le 22 novembre 2023

1. Adoption de l'ordre du jour

Le maire fait la lecture de l'ordre du jour

1. Adoption de l'ordre du jour

2. Adoption du procès-verbal – Séance ordinaire du 14 novembre 2023

3. Demande de subventions, commandites ou autres demandes

4. Administration

- 4.1 Décès de M. Maurice Lanthier – Hommage
- 4.2 Approbation de la liste des comptes payables
- 4.3 Dépôt de l'extrait du registre de déclarations des dons et autres avantages reçus
- 4.4 Dépôt des mises à jour des déclarations des intérêts pécuniaires
- 4.5 Adoption du calendrier des séances ordinaires du conseil pour l'année 2024
- 4.6 Programme d'aide à la voirie locale du gouvernement du Québec - Volet Projets particuliers d'amélioration par circonscription électorale (PPA-CE)
- 4.7 Adhésion à une couverture d'assurances contre les cyberrisques
- 4.8 Octroi d'un contrat relatif à la cueillette et la disposition des résidus domestiques et organiques et des objets volumineux pour l'année 2024
- 4.9 Entente relative au transport adapté de l'ARTM
- 4.10 Recrutement – Bénévole pour aménagement des paniers de fleurs
- 4.11 Embauche – Préposé (e) à l'entretien de la patinoire pour la saison 2023-2024

5. Urbanisme, développement et mise en valeur du territoire

- 5.1 Abrogation de la résolution d'appui 23-10-11
- 5.2 Appui à une demande d'autorisation auprès de la Commission de protection du Territoire agricole du Québec – Lot # 4 822 442
- 5.3 Appui à une demande d'autorisation auprès de la Commission de protection du Territoire agricole du Québec – Lot # 4 822 442

Maire

Greffier-trésorier

6. Travaux publics

7. Incendie

7.1 Autorisation d'achat d'équipements divers – Service sécurité incendie d'équipements

8. Arts, culture et loisirs

9. Varia

10. Mot du maire et parole aux élus

11. Questions des citoyens

12. Levée de la séance

23-12-01 CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour;

IL EST PROPOSÉ PAR : Mario Pitre
ET RÉSOLU,

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté avec la modification suivante :

Ajournement du point 4.8 - Octroi d'un contrat relatif à la cueillette et la disposition des résidus domestiques et organiques et des objets volumineux pour l'année 2024

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2. Adoption du procès-verbal – Séance ordinaire du 14 novembre 2023

23-12-02 CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance du procès-verbal de la séance du 14 novembre, une dispense de lecture en séance est accordée.

CONSÉQUEMMENT,
IL EST PROPOSÉ PAR : Louis-Philippe Thauvette
ET RÉSOLU

D'adopter le procès-verbal de la séance du 14 novembre 2023.

En son absence à la séance du 14 novembre, Aline Charbonneau ne peut exprimer son droit de vote.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

3. Demandes de don, commandite, d'appui ou autre

4. Administration

4.1 Décès de M. Maurice Lanthier – Hommage

23-12-03 CONSIDÉRANT le décès de M. Maurice Lanthier, ancien maire de la Municipalité;

CONSIDÉRANT l'ampleur de son implication politique pendant de nombreuses années au sein du conseil municipal.

CONSÉQUEMMENT,
IL EST PROPOSÉ PAR : Aline Charbonneau
ET RÉSOLU

Maire

Greffier-trésorier

QUE le drapeau municipal soit mis en berne en mémoire de M. Maurice Lanthier le 23 décembre 2023, jour de ses funérailles;

QUE lors des funérailles, un message de condoléances soit adressé à la famille au nom des membres du conseil municipal, par le conseiller #3, Jean Giroux-Gagné;

QU'un don au montant de 250\$ soit versé à la Fondation des maladies du cœur et de l'AVC, tel que souhaité par la famille du défunt.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

4.2 Approbation de la liste des comptes payables

23-12-04

IL EST PROPOSÉ PAR : Louis-Philippe Thauvette
ET RÉSOLU,

D'approuver les comptes à payer et payées, la rémunération des membres du conseil municipal et le salaire des employés municipaux selon la liste dûment déposée aux membres du conseil et totalisant la somme de 145 455.44\$

ADOPTÉE À MAJORITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS
Mario Pitre ayant voté contre

Certificat de disponibilité

Je, soussigné, François Day, certifie que la municipalité de Sainte-Justine-de-Newton, a les crédits disponibles au budget opérationnel permettant de procéder au paiement des comptes ci-haut mentionnés.

Directeur général et greffier-trésorier

4.3 Dépôt de l'extrait du registre de déclarations des dons et autres avantages reçus

Conformément à l'article 6 de la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale, les membres du conseil municipal doivent déclarer au greffier-trésorier, par écrit, tout don d'une valeur de plus de 200\$, marque d'hospitalité et autres avantages de même nature reçus.

En séance tenante, le greffier-trésorier dépose un extrait du registre des dons indiquant qu'aucun membre du conseil municipal n'a déclaré de don et autres avantages de même nature depuis la dernière séance au cours de laquelle un tel extrait a été déposé.

4.4 Dépôt des mises à jour des déclarations des intérêts pécuniaires

Conformément à l'article 358 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, les membres du conseil municipal doivent, chaque année, dans les 60 jours de l'anniversaire de la proclamation de leur élection, déposer par écrit une déclaration de mise à jour de leurs intérêts pécuniaires.

Ainsi, le greffier-trésorier dépose séance tenante les déclarations des intérêts pécuniaires des membres du conseil municipal concernés.

4.5 Adoption du calendrier des séances ordinaires du conseil pour l'année 2024

23-12-05

CONSIDÉRANT QUE l'article 148 du Code municipal du Québec prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses

Maire

Greffier-trésorier

séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune.

CONSÉQUEMMENT,
IL EST PROPOSÉ PAR : Geneviève Raymond
ET RÉSOLU

QUE le calendrier de l'année 2024 relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal soit adopté comme suit :

16 janvier	9 juillet
13 février	13 août
12 mars	10 septembre
9 avril	8 octobre
14 mai	12 novembre
11 juin	10 décembre

QUE chacune des séances ordinaires du calendrier débutent à 20h00;

QU'un avis public du contenu du présent calendrier soit publié par le directeur général et greffier-trésorier, conformément à la Loi.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

4.6 Programme d'aide à la voirie locale du gouvernement du Québec - Volet Projets particuliers d'amélioration par circonscription électorale (PPA-CE)

23-12-06

ATTENDU QUE la Municipalité de Sainte-Justine-de-Newton a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter ;

ATTENDU QUE le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et est admissible au PAVL ;

ATTENDU QUE les travaux ont été réalisés dans l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés ;

ATTENDU QUE les travaux ou les frais inhérents sont admissibles au PAVL ;

ATTENDU QUE le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli ;

ATTENDU QUE la transmission de la reddition de comptes des projets a été effectuée à la fin de la réalisation des travaux ou au plus tard le 31 décembre 2023 de l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés ;

ATTENDU QUE le versement est conditionnel à l'acceptation, par le ministre, de la reddition de comptes relative au projet ;

ATTENDU QUE, si la reddition de comptes est jugée conforme, le ministre fait un versement aux municipalités en fonction de la liste des travaux qu'il a approuvés, sans toutefois excéder le montant maximal de l'aide tel qu'il apparaît à la lettre d'annonce ;

ATTENDU QUE les autres sources de financement des travaux ont été déclarées;

CONSÉQUEMMENT,
IL EST PROPOSÉ PAR : Mario Pitre
ET RÉSOLU

QUE le conseil de la Municipalité de Sainte-Justine-de-Newton approuve les dépenses d'un montant de 80 546.03 \$, taxes nettes, relatives aux travaux

Maire

Greffier-trésorier

d'amélioration et aux frais inhérents admissibles mentionnés au formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec, et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

4.7 Adhésion à une couverture d'assurances contre les cyberrisques

23-12-07

CONSIDÉRANT QUE le cyberrisque est une menace à laquelle aucune municipalité ne peut échapper ;

CONSIDÉRANT l'impact financier, les interruptions d'activités et les atteintes à la vie privée que peut engendrer une cyberattaque contre le serveur de données de la Municipalité ;

CONSIDÉRANT QUE malgré les précautions et systèmes de sécurité actuellement établis à la Municipalité, la mise en place de protections supplémentaires est nécessaire.

CONSÉQUEMMENT,
IL EST PROPOSÉ PAR : Jean Giroux-Gagné
ET RÉSOLU

DE permettre à la Municipalité d'avoir accès à plus de protections contre les cyberrisques;

D'adhérer à une assurance contre les cyberrisques offerte par le Fonds d'assurance des municipalités du Québec pour une durée d'un an à une prime de 818 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

4.8 Octroi d'un contrat relatif à la cueillette et la disposition des résidus domestiques et organiques et des objets volumineux pour l'année 2024

Le point est ajourné à une prochaine séance

4.9 Entente relative au transport adapté de l'ARTM

23-12-08

CONSIDÉRANT QUE l'entente de transport adapté avec l'Autorité régionale de transport métropolitain (ARTM) prendra fin le 31 décembre 2023 ;

CONSIDÉRANT QUE le projet de renouvellement de l'entente de transport adapté avec l'ARTM comprend le même niveau de service qu'en 2023 ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Sainte-Justine-de-Newton se doit de répondre aux besoins de sa population en un service de transport adapté ;

CONSÉQUEMMENT,
IL EST PROPOSÉ PAR : Geneviève Raymond
ET RÉSOLU,

De procéder au renouvellement de l'entente relative au transport adapté hors territoire de l'Autorité régionale de transport métropolitain (ARTM) aux coûts de 4906.94 \$ pour l'année 2024 et d'autoriser le maire et le directeur général à procéder à la signature de la nouvelle entente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

4.10 Recrutement - Bénévole pour aménagement des paniers de fleurs

23-12-09

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité prévoit faire la réinstallation de paniers de fleurs suspendus dans les rues de la municipalité à l'été 2024;

Maire

Greffier-trésorier

CONSIDÉRANT QUE madame Kimberly Cormack, citoyenne, renouvelle son offre de bénévolat auprès de la Municipalité pour le choix et la préparation des paniers de fleurs;

CONSIDÉRANT QUE le conseil souhaite maintenir l'esprit du bénévolat au sein de la municipalité.

CONSÉQUEMMENT,
IL EST PROPOSÉ PAR : Mario Pitre
ET RÉSOLU

DE recruter madame Kimberly Cormack à titre de bénévole à la préparation des paniers de fleurs à installer dans les rues de la Municipalité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

4.11 Embauche – Préposé(e) à l'entretien de la patinoire pour la saison 2023-2024

23-12-10 CONSIDÉRANT l'ouverture de la patinoire municipale prévue pour la saison hivernale 2023-2024 ;

CONSIDÉRANT l'affichage de l'offre d'emploi du poste de préposé(e) à l'entretien de la patinoire et les candidatures reçues ;

CONSÉQUEMMENT,
IL EST PROPOSÉ PAR : Jean Giroux-Gagné
ET RÉSOLU

DE procéder à l'embauche de Karine Sévigny-Boucher pour le poste de préposée à l'entretien de patinoire pour la saison hivernale 2023-2024, et d'autoriser le directeur général et greffier-trésorier à signer un contrat de travail avec celle-ci.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

5. Urbanisme, développement et mise en valeur du territoire

5.1 Abrogation de la résolution d'appui 23-10-13 - Appui à une demande d'autorisation

23-12-11 CONSIDÉRANT la résolution 23-10-11 pour appuyer une demande faite par les propriétaires du lot no 4 822 442 auprès de la Commission de protection du Territoire agricole du Québec permettant la construction d'une résidence isolée ;

CONSIDÉRANT QU'il aurait été approprié de retrouver des informations supplémentaires à la résolution 23-10-11.

CONSÉQUEMMENT,
IL EST PROPOSÉ PAR : Louis-Philippe Thauvette
ET RÉSOLU

D'abroger la résolution 23-10-11 et d'en entériner une nouvelle.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

5.2 Appui à une demande d'autorisation auprès de la Commission de protection du Territoire agricole du Québec – Lot # 4 822 442

23-12-12 CONSIDÉRANT la demande faite le propriétaire auprès de la Commission de protection du Territoire agricole du Québec afin de pouvoir construire une résidence isolée sur le lot no 4 822 442;

Maire

Greffier-trésorier

CONSIDÉRANT QU'il s'agit d'une habitation unifamiliale conforme au Règlement no 167-12 amendant le Règlement no 167 concernant le schéma d'aménagement révisé de la MRC de Vaudreuil-Soulanges;

CONSIDÉRANT QUE la demande est conforme aux règlements d'urbanisme de la Municipalité et au schéma d'aménagement de la MRC de Vaudreuil-Soulanges;

CONSIDÉRANT QUE l'ajout de l'usage n'engendre pas d'effet néfaste sur le milieu agricole;

CONSIDÉRANT QU'il n'y a aucun autre espace approprié disponible sur le territoire de la Municipalité situé à l'extérieur de la zone agricole pour les fins visées par la demande.

CONSÉQUEMMENT,
IL EST PROPOSÉ PAR : Jean Giroux-Gagné
ET RÉSOLU

D'APPUYER la demande du propriétaire auprès de la Commission de protection du Territoire agricole du Québec afin de construire une résidence isolée sur une superficie de 5000 m2 du lot no 4 822 442 du Cadastre du Québec.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

5.3 Appui à une demande d'autorisation auprès de la Commission de protection du Territoire agricole du Québec - Lot # 2 398 516

23-12-13

CONSIDÉRANT la demande faite par la propriétaire du lot #2 398 516 auprès de la Commission de protection du Territoire agricole du Québec afin que les propriétaires puissent héberger des visiteurs dans une forme d'agrotourisme de style camping à la ferme d'élevage des chevaux ;

CONSIDÉRANT que le nombre d'abris de type roulotte est de deux ;

CONSIDÉRANT QUE la demande est conforme aux règlements d'urbanisme de la Municipalité et au schéma d'aménagement de la MRC de Vaudreuil-Soulanges ;

CONSIDÉRANT QUE l'ajout de l'usage n'engendre pas d'effet néfaste sur le milieu agricole ;

CONSIDÉRANT QU'il n'y a aucun autre espace approprié disponible sur le territoire de la Municipalité situé à l'extérieur de la zone agricole pour les fins visées par la demande.

CONSÉQUEMMENT,
IL EST PROPOSÉ PAR : Louis-Philippe Thauvette
ET RÉSOLU

D'APPUYER la demande du propriétaire du lot #2 398 516 auprès de la Commission de protection du Territoire agricole du Québec afin d'offrir un service d'hébergement à des visiteurs sur ledit lot pour de l'agrotourisme de type camping à la ferme d'élevage de chevaux.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

6. Travaux publics

7. Sécurité incendie

23-12-14

CONSIDÉRANT l'âge des cylindres d'oxygène et des appareils respiratoires utilisés par le service de sécurité incendie ;

Maire

Greffier-trésorier

CONSIDÉRANT le besoin d'ajouter des habits de combat de type « bunker » à l'inventaire en place ;

CONSIDÉRANT les fonds disponibles au poste budgétaire « Sécurité incendie – Achats d'équipement » ainsi qu'au poste « Sécurité incendie – Vêtements de travail ».

CONSÉQUEMMENT,
IL EST PROPOSÉ PAR : Louis-Philippe Thauvette
ET RÉSOLU

D'autoriser l'achat de deux appareils respiratoires et de cinq cylindres pour un montant total de 10 659.50 \$, taxes en sus, ainsi que deux habits de combat et trois cagoules pour un montant total de 6 041.15 \$, taxes en sus.

ADOPTÉE À MAJORITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS
Mario Pitre ayant voté contre

8. Arts, culture et loisirs

9. Varia

10. Mot du maire et parole aux élus

À tour de rôle, le maire et les conseillers transmettent des informations d'intérêt général aux personnes présentes dans la salle.

11. Questions des citoyens

Le maire invite les citoyens présents à poser leurs questions et précise que la période de questions durera 30 minutes, tel qu'indiqué au règlement #300 relatif à la régie interne des séances de la municipalité.

La période de questions débute à 20h38 et se termine à 21h13.

12. Levée de la séance

23-12-15 L'ordre du jour étant épuisé

CONSÉQUEMMENT,
IL EST PROPOSÉ PAR : Shawn Campbell
ET RÉSOLU

QUE la séance ordinaire du 12 décembre 2023 soit levée à 21h13.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Maire

Directeur général et greffier-trésorier

Je, Shawn Campbell, Maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Maire